

## Réunion du 8 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 décembre 2023

### ORDRE DU JOUR

Approbation délibérations du 18 décembre 2023

#### **1. – Réhabilitation des communs du presbytère et de l'ancien patronage : résultat de la consultation de maîtrise d'oeuvre**

QUESTIONS DIVERSES :

**PRESENTS** : M. BERTON – Mme MORICEAU – Mr HAUTBOIS – Mme LEMOINE - M TRIHAN – M HAMON – Mme CHOQUET - M. GOULET – M. ROUL - Mme SEGAUD – Mme LECOQ – M. VIOT - M. LORENT - Mme BOSSARD – Mme GAREL

**ABSENTS**

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. L'assemblée approuve ce rajout.**

**Les délibérations du 18 décembre 2023 sont approuvées à l'unanimité**

## N° 2024-001

### Objet : **Réhabilitation des communs du presbytère et de l'ancien patronage : résultat de la consultation de maîtrise d'oeuvre**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'oeuvre, le 16 octobre 2023 concernant la réhabilitation des communs du presbytère et de l'ancien patronage.

Il présente le rapport et propose de retenir le cabinet le mieux disant, à savoir, la SARL Atelier SOCLE, mandataire, accompagné de trois cotraitants, la SAS ASCIA, la SAS AIREO et la société MATRICE, pour un montant de 89 225,00 € H.T.

La mission est divisée en trois tranches et deux missions complémentaires :

- Tranche ferme (PROG, DIAG, ESQ) : 11 025,00 € H.T.
- Tranche optionnelle 1 (APS à AOR) : 62 700,00 € H.T
- Tranche optionnelle 2 (étude urbaine) : 5 000,00 € H.T
- Missions complémentaires (OPC et CSSI) : 10 500,00 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Décide de retenir l'Atelier SOCLE, architecte et urbaniste pour assurer les missions citées ci-dessus

Autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette consultation

## N° 2024-002

### **OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1 janvier 2024, un poste d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe au 31 décembre 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

<b>BERTON Jean-Eric</b>	<b>MORICEAU Marie-Françoise</b>	<b>HAUTBOIS Mickaël</b>
<b>LEMOINE Christine</b>	<b>TRIHAN Jean</b>	<b>HAMON Pascal</b>
<b>CHOQUET Nadine</b>	<b>GOULET Christophe</b>	<b>ROUL Pascal</b>
<b>SEGAUD Florence</b>	<b>LECOQ Valérie</b>	<b>VIOT Christophe</b>
<b>LORENT Gildas</b>	<b>BOSSARD Angélique</b>	<b>GAREL Cécile</b>